

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

## **AVIS DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le règlement suivant : « Règlement no. 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73 ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 4 novembre 2024;

QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 25 novembre 2024;

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 15 janvier 2025;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor

Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025



Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière

### **Certificat de publication (article 420)**

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.



Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière